

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAL DES VIGNES (CHARENTE)**

SEANCE DU 28 FEVRIER 2025

Le vingt-huit février deux mille vingt-cinq

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Guy DECELLE, Maire de la Commune.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 février 2025

Présent(e)(s) : DECELLE Guy, VERGNION Philippe, BOULLAULT Angèle, CHABOT Jean-Michel, CHAIGNAUD Éric, BARBOT Jean-Pierre, BEULZ Loïc, DÉNOUE Joël, MEIGNEIN Christine, MOUNIER Marlène, NEBOUT Franck, MARTY Didier, CATINOT Isabelle et TEXIER Isabelle.

Pouvoir(s) : COUSSEAU Hervé à CHAIGNAUD ÉRIC et COUSSEAU Stéphanie à BOULLAULT Angèle

Absent(e)(s) : BOIBELET AVRIL Elsa, CADORET Anita et LASNIER Isabelle

Nombre de conseillers : - En exercice : 19 - Présents : 14 - Votants : 16

Secrétaire de séance : MEIGNEIN Christine

N° 2025-02-03

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DE LA CDC4B POUR LA VERIFICATION PERIODIQUE DES INSTALLATIONS

Rapporteur : Philippe VERGNION, 1^{er} adjoint, délégué aux finances et à la sécurité

Monsieur VERGNION rappelle à son conseil, qu'afin de permettre des économies d'échelle et la mutualisation de la passation des marchés, la commune s'était positionnée favorablement à la création d'un groupement de commandes pour la vérification périodique des installations et le contrôle annuel des systèmes de sécurité incendie mené par la Communauté de Communes des 4B Sud Charente, en application de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018.

Ce groupement est établi pour une durée de trois ans à compter de la date de signature.

Monsieur VERGNION rappelle que lors de la 1^{ère} consultation, une seule offre avait été reçue pour le lot n°2. Aussi, le lot a été déclaré sans suite et la Communauté de Communes des 4B sud Charente a relancé l'appel d'offres le 13 novembre 2024, avec une limite de réception des plis au 9 décembre 2024.

Deux plis ont été reçus pour le lot 2 (vérification périodique des installations)

A la suite de la commission technique MAPA qui s'est tenue le 14 janvier 2025, l'entreprise retenue est la suivante :

LOT 2 : APAVE

Au regard des tarifs annoncés par la Communauté de Communes, Monsieur VERGNION propose d'adhérer à ce groupement de commandes pour le lot 2. Il rappelle qu'après passation du marché, la commune sera seule responsable de sa notification et de son exécution (suivi, avenants, prolongations de délai dans la limite de la durée du groupement, ...).

Où est exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **Accepte** l'adhésion au groupement de commandes de la CdC4B pour le lot 2 -vérification périodique des installations électriques;
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché correspondant ;
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

Vote : **Pour : 16 Contre : 0 Abstention(s) : 0**

En Mairie le 5 mars 2025,

*LA secrétaire de séance,
Christine MEIGNEIN*

*Le Maire,
Guy DECELLE*



*Certifié exécutoire :
par publication ou notification du ... **14 MARS 2025**
et transmission en Préfecture du ... **14 MARS 2025***

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de POITIERS 15 Rue de Blossac CS 80541 86020 POITIERS CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut également être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr